RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

44 Avenue des Coutures
87000 LIMOGES
SARL au capital de 1 000€
RCS Limoges 922 959 077

Allure
EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Inscrite à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Grande Aquitaine
Inscrite à l'Ordre régional des experts comptables Nouvelle Aquitaine

Catherine TERRADE – Commissaire aux comptes
Pierre-Olivier GRAND – Commissaire aux comptes

# SARL ACELEC 19

2 Puy de Gargnes
19150 PANDRIGNES

## Rapport du commissaire à la transformation
## et du commissaire aux comptes
## sur la transformation de la société ACELEC 19
## Société à Responsabilité Limitée,
## en Société par Actions Simplifiée

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 31/10/2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

**Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Un chiffre d'affaires de 72 275 euros au 30/09/2024 sur 12 mois, contre 550 513 euros au 30/09/2023 sur 12 mois ;
- Un résultat déficitaire de 27 956 euros au 30/09/2024 sur 12 mois, contre un bénéfice de 242 288 euros au 30/09/2023 sur 12 mois ;
- Un endettement financier auprès des établissements bancaires de 0 euro au 30/09/2024 ;
- Le total du bilan de la société au 30/09/2024 s'élève à 590 256 euros, composé d'immobilisations nettes pour 108 997 euros, de créances pour 80 779 euros et de trésorerie et valeurs mobilières de placement pour 400 479 euros.

**Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social, n'appelle pas d'observation de notre part.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

[redacted] le 22/04/205

Le Commissaire aux comptes et à la transformation
ALLURE EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Pierre-Olivier GRAND
Associé

[redacted]